

► [Imprimer ce texte](#)

## **Nouveau Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal- Une protection immédiate et sans précédent de la montagne**

**Montréal, le 24 janvier 2008** - Madame Helen Fotopulos annonce aujourd'hui au nom de l'administration Tremblay-Zampino, le dépôt du nouveau Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal à la prochaine séance du conseil municipal. En plus du Plan, une proposition de règlement de contrôle intérimaire, qui rendra immédiatement applicables les mesures prévues au Plan, sera également soumise au conseil.

Le nouveau Plan déposé hier au comité exécutif, renforce, par ses régimes de protection, la préservation du mont Royal. Ce Plan sera soumis à une large consultation pour laquelle l'Office de consultation publique de Montréal sera mandaté. En attendant l'adoption du Plan final, les protections prévues s'appliqueront, en vertu d'un règlement de contrôle intérimaire qui les rend effectives dès le dépôt du Plan au conseil municipal.

« La préoccupation majeure des Montréalais à l'égard de la montagne demeure sans contredit sa préservation. Avec la mise en vigueur des régimes de protection inclus dans le Plan, jamais la montagne n'aura fait l'objet d'une protection aussi complète », affirmait Madame Helen Fotopulos, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleus, du mont Royal et de la condition féminine.

Les mesures proposées couvrent trois enjeux cruciaux pour le mont Royal : les milieux naturels, les milieux construits et aménagés, les paysages et les vues. Ces régimes de protection ont déjà fait l'objet d'un large consensus au sein de la Table de concertation du Mont-Royal qui regroupe les principaux acteurs oeuvrant sur la montagne : les responsables municipaux, les propriétaires institutionnels (hôpitaux, universités, communautés religieuses), sans oublier le milieu associatif.

### Une action nécessaire et immédiate

Le processus d'adoption du Plan s'échelonnera sur plusieurs mois. Il faut d'abord laisser à l'exercice démocratique de la consultation tout le temps nécessaire, car la montagne suscite toujours l'intérêt d'un grand nombre d'intervenants. Le projet de Plan sera ensuite revu à la lumière des recommandations de l'OCPM. Le processus d'adoption de sa version finale se terminera une fois les régimes de protection du mont Royal enchâssés dans le Document complémentaire du Plan d'urbanisme et donc, intégrés à la réglementation d'urbanisme des arrondissements. C'est pourquoi le comité exécutif a déposé simultanément au nouveau Plan un règlement de contrôle intérimaire.

« L'Administration est consciente du fait que la montagne fait toujours l'objet d'une pression de développement. Ce règlement ne signifie pas le gel de tout développement sur la montagne et à son pourtour. Les projets cohérents avec les orientations du Plan proposé pourront recevoir l'autorisation pour aller de l'avant. Il s'agit de guider le développement vers une voie d'avenir, plutôt que de perpétuer le statu quo », de préciser madame Fotopulos.

### Des mesures de protection innovatrices

Plusieurs nouvelles mesures tangibles sont incluses dans le Plan de protection et de mise en valeur

du mont Royal. Par exemple, le régime de protection des milieux naturels prévoit la conservation modulée des milieux écologiquement riches et la création de corridors de biodiversité. À terme, ces corridors écologiques permettront au projet de conservation de la biodiversité de couvrir plus de la moitié, soit 57%, du territoire de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. L'objectif est clair : limiter la minéralisation du « poumon » vert de notre Ville.

Le Plan est également très précis en ce qui a trait aux limites d'implantation et de hauteur des constructions autour et sur la montagne. Il est assorti de mesures de protection du patrimoine bâti, incluant les œuvres d'art et de commémoration, et du potentiel archéologique de la montagne. Des normes et des critères plus rigoureux s'appliqueront pour protéger les paysages caractéristiques de la montagne, de même que les vues à partir et vers le mont Royal.

Un lieu exceptionnel à mettre en valeur

Par ailleurs, le Plan propose de poursuivre la mise en valeur du mont Royal, notamment en améliorant l'accessibilité à la montagne, en renforçant les structures d'accueil et en dotant le mont Royal d'outils d'encadrement et d'harmonisation plus efficaces pour en gérer les multiples facettes. Enfin, de nouveaux projets d'aménagement du parc et du territoire ont été identifiés afin de poursuivre le travail entrepris depuis le précédent Plan de mise en valeur de 1992.

« Le mont Royal représente un territoire d'une grande valeur identitaire et emblématique pour l'ensemble des Montréalais. J'invite donc les organismes, les propriétaires institutionnels et les citoyens à participer en grand nombre à la consultation qui se déroulera à compter de la mi-mars. C'est l'occasion par excellence de tracer ensemble le devenir de ce lieu prédominant de notre paysage urbain auquel nous sommes profondément attachés », rappelait madame Fotopulos.



**tour à la liste des nouvelles**

.....  
© Tous droits réservés, Ville de Montréal